MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020 - N° 2333

l'éveil Normand

actu.fr

DOSSIER/ LES PROJETS ABOUTIS ET CEUX EN COURS DANS LA RÉGION DE BERNAY

Les développeurs éoliens en pleine offensive dans la région

Identifié depuis des années comme propice au développement de l'énergie éolienne, le territoire de l'Intercom voit jaillir des projets de parcs. Les états d'avancement sont variés mais les ambitions énergétiques locales se précisent.

« On va vers un territoire avec 100 % d'énergies renouvelables », estimait Jean-Louis Madelon en posant le diagnostic territorial des consommations et productions d'énergies du territoire lors du Conseil communautaire qui s'est tenu le 8 décembre. Plan d'action, intérêts marqués des entreprises « développeurs » sur un territoire qui présente des opportunités, l'éolien a le vent en poupe sur le territoire de l'Intercom.

Les objectifs du Plan climat air énergie territorial de l'Intercom Bernay - Terres de Normandie sont ambitieux avec cette volonté de produire une quantité d'énergie renouvelable qui puisse équilibrer les besoins énergétiques du territoire à l'horizon 2040 (voir ci-dessous). À court terme aussi, les intentions sont affichées : l'Intercom souhaiterait produire 367 GWh d'énergies renouvelables en 2026, ce qui signifierait deux fois plus qu'en 2018.

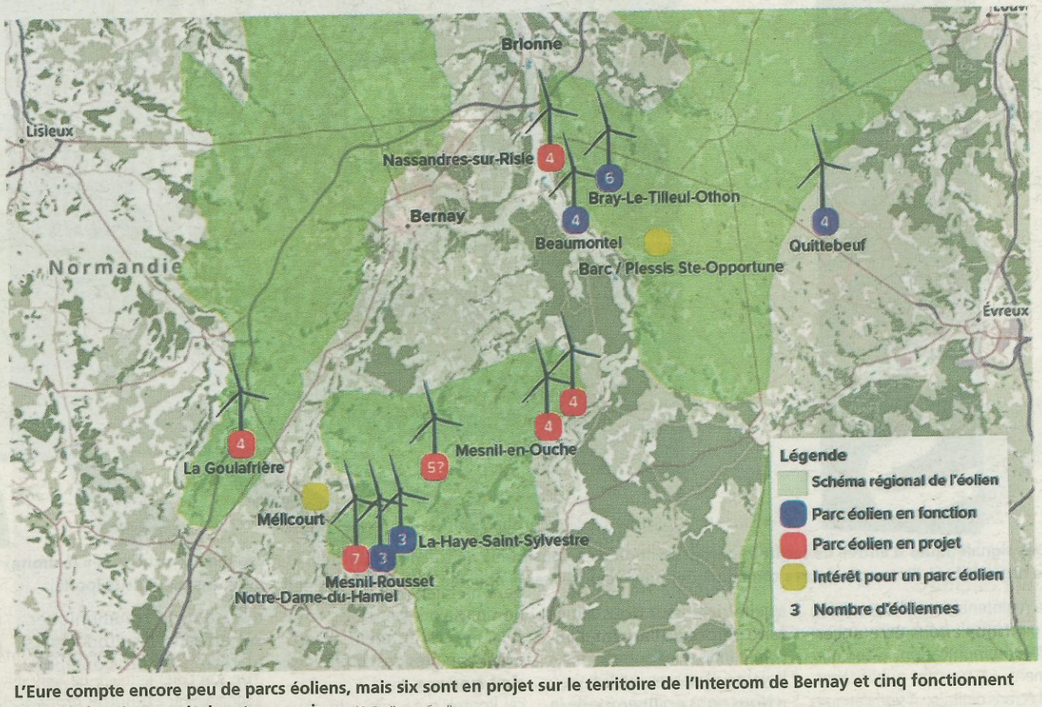

L'Eure compte encore peu de parcs éoliens, mais six sont en projet sur le territoire de l'Intercom de Bernay et cinq fonctionnent déjà, sur le même territoire et ses environs (© Eveil normand).

Nombreux lancements en trois ans

Comme le montre la carte ci-contre réalisée par l'Eveil normand, outre les parcs existants dans les environs, dont celui de Bray/Le Tilleul Othon qui compte six éoliennes, divers projets sont en place. Si les intentions affichées à Mélicourt ou à Barc/Le Plessis-Sainte-Opportune ne semblent pas aboutir, à La Goulafrière, l'installation des mats avance très bien, pour une entrée en fonction prévue en 2021.

Parmi les parcs affichés ci-contre, le plus ancien est celui de Quittebeuf (qui ne fait pas partie de l'Intercom), actif depuis 2011, année où un schéma régional de l'éolien a identifié des zones de développement propices, en vert sur la carte ci-contre, qui ont poussé certains développeurs à s'intéresser au territoire de l'Intercom.

Le Mesnil-Rousset, avec trois appareils, tout comme son voisin de La-Haye-Saint-Sylvestre, ont un parc éolien en fonction depuis 2015. Puis celui des communes de Bray et Le Tilleul-Othon est entré en action en 2018 avec six éoliennes, avant le voisin de Beaumontel, dont le parc date de 2020. Cela a pu inspirer Nassandres (voir par ailleurs) ou Mesnil-en-Ouche, qui vont lancer des sociétés de développement afin de mener des études pour l'installation de 4 et 13 éoliennes* sur leur territoire. Rien ne devrait sortir de terre dans tous les cas avant 2025.

Le constat est là pour l'Intercom : dans le mix énergétique de 2014, les énergies renouvelables n'arrivent qu'en 3e position avec 12 %. Mais au sein de ces énergies renouvelables, l'éolien est celle qui se développe le plus, et qui affiche le plus grand potentiel de production annuelle avec près de 600 GWh, devant le solaire. Les projets de parcs continuent à naître, cause de nombreux débats locaux. Comme celui de l'installation de sept éoliennes à Mesnil-Rousset et Notre-Dame-du-Hamel.

Jérôme Flury

** Ces 13 éoliennes devront ensuite être réparties en trois parcs comptant au minimum 3 appareils : rien n'est encore tranché.*

DES PROJETS QUI FONT DÉBAT À L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

L'objectif serait d'en avoir quatre fois plus dans les années à venir

Parmi les 44 points à l'ordre du jour du conseil communautaire du 8 décembre dernier au Piaf à Bernay, le « **9.1** » baptisé « **Approbation du plan climat air énergie territorial (PCAET) et de l'évaluation environnementale stratégique** » et le « **9.2** » intitulé « **Approbation du protocole d'accord pour le développement de projets éoliens sur les communes de Nassandres-sur-Risle et Mesnil-en-Ouche** », furent de ceux les plus discutés. Concrètement, il s'agissait pour les délégués communautaires, d'abord d'approuver le PCAET, son plan d'actions et son évaluation environnementale. Puis d'autoriser le président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) Nicolas Gravelle d'une part à signer un protocole d'accord avec le développeur éolien Valeco, visant à créer un parc éolien suur le territoire de Nassandres-sur-Risle et trois autres sur celui de Mesnil-en-Ouche ; d'autre part d'approuver la poursuite des discussions avec le groupe Valeco, en vue de rédiger un projet de statuts et de pacte d'actionnaires pour les sociétés de projet à créer sur les deux communes pré-citées, pour le développement éolien sur leurs territoires.

Le maire de Mesnil-en-Ouche et vice-président de l'IBTN Jean-Louis Madelon était chargé de présenter la délibération 9.2. Il fut question lors de cette délibération du projet d'implantation de treize éoliennes à Mesnil-en-Ouche, projet déjà débattu en séance de conseil à Mesnil et présenté dans nos colonnes la semaine dernière ; il y fut aussi question d'un autre projet d'éoliennes à Nassandres-sur-Risle, dont le maire interrogé par nos soins après la séance, a préféré ne pas en dire davantage (lire page suivante).

Alors que la plupart des points à l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité et sans aucune discussion, ceux sur le PAECT puis les éoliennes ont donné lieu à quelques passes d'armes. Il y a eu quatre abstentions sur le PAECT ; cinq abstentions et cinq votes contre le protocole d'accord de Nassandres-sur-Risle et Mesnil-en-Ouche.

Les élus sont partagés

L'objectif fixé dans la PAECT étant « **d'équilibrer les besoins énergétiques** » en 2040 (c'est-à-dire de produire sur le territoire de l'Intercom autant d'énergie que le même territoire en consomme), il va falloir y diminuer les gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques ; maintenir les forêts et types de sols ayant un fort pouvoir d'absorption du carbone ; réduire la consommation d'énergie et développer la production d'énergie renouvelable. Sur ce dernier point, on peut avoir recours à l'énergie hydraulique, au bois, au solaire, à la méthanisation… et à l'éolien. Le PAECT fixe pour chacune de ces énergies renouvelables des objectifs à atteindre dès 2026 : une production multipliée par 3 pour la méthanisation, par 20 pour le solaire photovoltaïque… et par 5 pour l'éolien (par rapport à la production de 2018). S'agit-il d'objectifs raisonnables et atteignables ? L'avenir le dira. Mais le cas échéant et s'ils sont atteints, les éoliennes devraient pousser comme des champignons sur une partie du territoire de l'Intercom. « **Le potentiel éolien sur le territoire est de 87 mats, on en est qu'à 20 %, je crois** », a déclaré en séance publique Jean-Louis Madelon. Si les 100 % sont atteints dans les années à venir, il y aura quatre fois plus d'éoliennes qu'aujourd'hui sur les plaines de l'Intercom.

Oui mais voilà, certains élus mais surtout la population ne voient pas toujours ces éoliennes d'un bon œil et si en théorie ils n'ont guère leur mot à dire, dans la pratique leur opposition voire leur obstruction peut faire achopper tout projet. Les élus sont divisés, parfois partagés d'une part entre l'envie de répondre aux objectifs d'indépendance énergétique, l'appât aussi d'un certain gain (les éoliennes rapportent de l'argent aux collectivités locales)… et d'autre part la préservation des paysages et la nécessité de coller aux souhaits de leurs administrés. « **Les promoteurs trouvent tous un intérêt à développer l'éolien sur notre territoire mais l'acceptabilité par la population est un frein** », a justement souligné à ce propos Georges Mézière, maire de Saint-Victor-de-Chrétienville, ce mardi 8 décembre au Piaf. Tandis que le maire de Nassandres confiait « **travailler à l'acceptabilité** », par ses concitoyens, du projet d'éoliennes sur sa commune. Le maire de Broglie Roger Bonneville a quant à lui appelé ses collègues à la vigilance. « **Nous avons des paysages magnifiques, il ne faut pas les gâcher** », dit-il. Il n'emporta certes pas la décision mais fut chaleureusement applaudi, preuve sans doute de la détermination des « **anti éoliennes** » à peser dans le débat dans les années à venir.

Serge Velain